

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt, le dix huit juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Alain HYOT.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mai 2020. Aucune modification n'est apportée. La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-013 : Achat terrain MURAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain afin de stoker les matériaux, des ateliers municipaux.

Description du bien :

- propriétaire : MURAT Jean Louis
 - adresse du terrain : Rue Gaston Naboulet
 - référence cadastrale : D 388
 - superficie totale du terrain : 3540 m²
- Après consultation des services de la Chambre de l'agriculture, ce bien est estimé à 1 €/m².*
- montant de l'acquisition : 3.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-014 : Vote Compte Administratif 2019 - COMMUNE - Affectation Résultats

Le Compte Administratif COMMUNE 2019 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées :	626.165,89 €
Recettes réalisées :	748.453,88 €
s/total	122.287,99 €

Excédent N-1 : 137.239,26 €

Résultat Global
de Fonctionnement : 259.527,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 680.656,14 €
Recettes réalisées
s/total 279.519,61 €

Solde Invest. N-1 390.619,18 €

Résultat clôture D001 : 10.517,35 €

Restes à réaliser Dépenses = 0

Restes à réaliser Recettes = 0

Total 10.517,35 €

D001 le besoins de financement de la section investissement = 10.517,35 €

Les Restes à réaliser étant de = 0

le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif COMMUNE de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats comme suit :

Couverture de financement C/ 1068 = **10.517,35 €**

C/002 Reste sur excédent de fonctionnement = **249.009,90 €** .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-015 : Vote Compte Administratif 2019-ASSAINISSEMENT - Affectation Résultats

Le Compte Administratif EAU et ASSAINISSEMENT 2019 se présente comme suit :

EXPLOITATION

Dépenses réalisées : 10.078,43 €
Recettes réalisées : 13.287,17 €
s/total 3.208,74 €

Excédent N-1 : 28.661,07

Résultat Global
de Fonctionnement : 31.869.81 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 231.168,50
Recettes réalisées
s/total 276.638,12 €
45.469,62 €

Solde Invest. N-1 3.379,83

Résultat clôture C001 : 42.089,79

Restes à réaliser Dépenses = 0

Restes à réaliser Recettes = 0

Total 42.089,79

C/001 Le résultat cumulé section investissement = 42.089,79 €
Les Restes à réaliser étant de = 0

La compétence assainissement ayant été transféré au Grand Périgueux au 01.01.2020, le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Eau-Assainissement de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats au Budget Commune 2020 comme suit :

C/001 : Excédent de financement de la section investissement = **42.089,79 €**
C/002 : report excédentaire de fonctionnement = **31.869,81 €.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-016 : Vote Compte de Gestion 2019 - COMMUNE

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Périgueux Municipale et doit correspondre aux dépenses et recettes du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après examen des écritures 2019 du Trésorier, considérant que ceux-ci sont en concordance avec le Compte Administratif 2019, approuve le compte de gestion.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-017 : Vote Compte de Gestion 2019 - ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Périgueux Municipale et doit correspondre aux dépenses et recettes du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après examen des écritures 2019 du Trésorier, considérant que ceux-ci sont en concordance avec le Compte Administratif 2019, approuve le compte de gestion.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-018 : Prêt Investissement 2020 - Travaux Aménagement de la traversée du Bourg Enfouissement réseaux et travaux de voirie

Monsieur le Maire expose que pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée du Bourg - Enfouissement réseaux et travaux de voirie, il est nécessaire de contracter un emprunt.

La proposition de la CAISSE d'EPARGNE pour un montant de 200.000 € est portée à la connaissance du Conseil Municipal et se compose comme suit :

Caractéristiques du Prêt classique à taux constant :

Montant-Emprunt : 200.000 €

- durée : **15 ans**

- taux : **1,38 %**
- périodicité semestrielle
- échéance : **7.403,35 €**
- frais de dossier : **250 €**
- date de réalisation : **05/08/2020**
- 1ère échéance : **2021**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

15 VOTANTS
 15 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-019 : Vote des 3 taxes

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'application des taux de fiscalité locale pour 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2020 à savoir :

- **Taux Taxe Habitation : 11,78 %**
- **Taux Taxe Foncière : 24,11 %**
- **Taux Taxe Foncière Non Bâti : 82,84 %**

Le produit fiscal attendu s'élèverait ainsi à 397.793 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
 15 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-020 : Vote des Subventions Communales

Chaque subvention est votée individuellement et est inscrite au compte 6574 du budget

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
Association Traumatisés Crâniens	200 €	15 POUR
Association des Ecoles	600 €	15 POUR
Association – Société de Chasse	1000 €	15 POUR
Association Trélissac Antonne Périgord Football Club	4000 €	15 POUR
Banque alimentaire	400 €	15 POUR

Club Accueil Rencontre	1000 €	15 POUR
Ligue contre le Cancer	300 €	15 POUR
Amicale des Anciens Combattants	200 €	15 POUR
Association Qualité de Vie	800 €	14 POUR
CIDFF	100 €	15 POUR
FNACA	50 €	15 POUR
Association Croix de Guerre	30 €	15 POUR
Association Alzheimer Dordogne	200 €	15 POUR
Association Ludo & Compagnie	300 €	15 POUR
Association Pétanque Antonnaise	600 €	15 POUR
Association Lecture pour Doudous	300 €	15 POUR
Association Nationale des Retraités Agricoles de France	50 €	15 POUR
	10130 €	

Subventions votées à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-021 : Vote Budget Primitif 2020 - COMMUNE

Le budget COMMUNE 2020 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011-charges à caractère général	158.500,00 €	013-atténuation de charges	6.000,00 €
012- charges de personnel	270.000,00 €	70- produits des services	1750,00 €
014- Atténuations de produits	0		
65- charges de gestion courante	170.231,00 €	73-impôts et taxes	490.248,00 €
66- charges financières	21.000,00 €	74-dotations et participations	221.555,00 €
67 – charges exceptionnelles	25.000,00 €	75-autres produits gestion courante	0
<i>S/total</i>	<i>644.731,00 €</i>	76-produits financiers	0
023-virement sect° investissement	357.411,71 €	77-produits exceptionnels	1.640,00 €
042- opération ordre	930,00 €		
TOTAL	1.003.072,71 €	<i>S/total</i>	<i>721.193,00 €</i>
		042-	1.000,00 €
		<i>S/total</i>	<i>722.193,00 €</i>
		R002-résultat reporté	280.879,71 €
		TOTAL	1.003.072,71 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
20- Immobilisations incorporelles	7.900,00 €	13 – Subvention investissement	96.220,00 €
204- Subventions équipement	3.000,00 €	16- Emprunts	200.000,00 €
21-immobilisations corporelles	94.500,00 €	10- Dotation	16.750,00 €
21- RAR	0	1068	10.517,35 €
23-Immobilisations en cours (hors opération)		<i>S/total</i>	323.487,35 €
Opération Equipement	352.001,50 €	021- virement sect° fonctionnent	357.411,71 €
<i>S/total</i>	457.401,50 €	040- opération ordre	930,00 €
16-Emprunts	255.000,00 €	<i>s/total</i>	681.829,06 €
<i>S/total</i>	712.401,50 €	R001 - Solde exécution reporté	42.089,79 €
040-oper.ordre	1.000,00 €		
<i>S/Total</i>	713.401,50 €		
D001-Solde exécut° reporté	10.517,35 €	TOTAL	723.918,85 €
TOTAL	723.918,85 €		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le Budget 2020 à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-022 : Constitution Commission Communale des Impôts Direct (CCID)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCIP. Une liste de présentation de 12 noms titulaires et de 12 noms suppléants devra être transmise à la DDFIP de la Dordogne.

Les 6 commissaires titulaires et 6 suppléants seront, ensuite, désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

COMMISSAIRES TITULAIRES	ADRESSE	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	ADRESSE
ANCELIN Henry	17 chemin du gué 24420 ANTONNE	BEAUPUY Christian	17 rue du jolibois 24420 ANTONNE
GROUX Alain	8 rue des Laurières 24420 ANTONNE	PLANCHE Cathy	11 Allée des Brandes 24420 ANTONNE
FAYOLAS André	9 rue Gaston Naboulet 24420 ANTONNE	DENIS-PALEM Joel	2 rue Léo Ferré 24420 ANTONNE
CHARTRAIN Philippe	11 Chemin du Gué 24420 ANTONNE	DEBEVE Ghislaine	7 allée des Pins 24420 ANTONNE
PAUCHET Martine	11 rue Georges Brassens 24420 ANTONNE	CHIMOT Huguette	26 allée de la Forêt 24420 ANTONNE
SARLAT Josiane	1 Le Grand Vignaud 24420 ANTONNE	GALVAGNON Michel	5 allée de la Manette 24420 ANTONNE
BEAULIEU Philippe	6 rue Jacques Brel 24420 ANTONNE	LACOTTE Daniel	7 chemin des petites vignes 24420 ANTONNE
CHAUMONT Bernard	20 Route de Ravine 24420 ANTONNE	BERTRAND Alain	7 route du Bataillon Violette 24420 ANTONNE
PROPRIETAIRES HORS COMMUNE			
MOUGNAUD Marie Martine	12 rue Jean Clédât 24000 PERIGUEUX	ARVIEUX Jacques	Le bourg 24420 ESCOIRE
GAYET François	8 rue Icare 24000 PERIGUEUX	RAPNOUIL Stéphane	24420 ECOIRE
PROPRIETAIRES BOIS (sur la Commune)			
REBIERE Françoise	1 allée des Brandes 24420 ANTONNE	LAFAYE Francis	14 Rue Condorcet 24420 ANTONNE

GINTRAC Jean Henry	1 route de Fontique 24420 ANTONNE	GARCIA François	2 square Victor Hugo 24420 ANTONNE
--------------------	--------------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le fonctionnement et le rôle de cette commission. Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

GRAND PERIGUEUX

Monsieur le Maire présente le projet de gouvernance de la compétence eau potable sur le territoire du Grand Périgueux et ses communes.

Problématique : la compétence Eau Potable est organisée et gérée de façon disparate sur le territoire du Grand Périgueux. Cette disparité de gouvernance est très complexe et ne favorise pas la mutualisation et l'harmonisation. L'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable sur le territoire du Grand Périgueux est majoritairement en gestion déléguée avec un nombre très important de contrats et un échelonnement des échéances. Les taux de renouvellement annuel des réseaux sont aussi disparates et relativement faibles avec une moyenne de 0.7 %/an.

La multitude d'entités organisatrices, de contrats et donc de pratiques entraînent une forte disparité tarifaire avec des tarifs allant de 1.38 €TTC/m³ à plus de 3.06 €TTC/m³.

Les objectifs :

- d'être au cœur des décisions de la gouvernance de la compétence eau potable
- mettre en place une convergence tarifaire intégrale sur 12 ans entre les communes du territoire dans un objectif de solidarité urbain/rural
- d'engager des programmes de renouvellement des réseaux et ouvrages conformes aux préconisations environnementales et de gestion du patrimoine
- maîtriser l'exploitation et la protection de la ressource en eau pour une gestion plus durable
- mettre en place une gouvernance plus libre, plus autonome et plus exigeante face aux délégataires afin de se rapprocher des principes fondateurs des délégations, à savoir obtenir le meilleur service au meilleur coût.

Le Grand Périgueux a bien pris conscience de l'importance de la solidarité territoriale au-delà du simple périmètre de la communauté d'agglomération. La stratégie proposée est un projet qui tient compte de l'histoire et de la cohérence hydraulique des unités de distribution et d'ouverture vers les communes périphériques en les dotant des moyens pour établir un même niveau de service avec une même maîtrise des tarifs.

Ce projet de gouvernance, veut permettre aux communes du Grand Périgueux et aux communes liées situées en dehors, d'avoir les mêmes moyens techniques et financiers, pour établir un même niveau de service aux usagers avec la maîtrise des tarifs. Ce projet passera par l'établissement d'une politique commune ambitieuse sur les aspects environnementaux et patrimoniaux.

AFFAIRES SCOLAIRES : (informations données par Mme MEYNARD Laurence.)

- A partir du lundi 22 juin, accueil de tous les enfants sur les 2 écoles, avec des mesures d'hygiène toujours assurées.
- Deux garderies seront assurées de 8 h 00 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 17 h 30 : une sur l'école d'Antonne, et une sur l'école d'Escoire, les enfants d'Escoire seront accueillis dans les 2 classes.
- Cantine : un repas froid sera servi aux enfants de l'école d'Escoire, une cuisine traditionnelle sera assurée au restaurant scolaire d'Antonne.
- Mme MEYNARD remercie le personnel SIVS et le personnel technique d'Antonne, pour leur investissement lors de cette crise sanitaire.

AFFAIRES SOCIALES : (informations données par Mme DENIS-PALEM Sylvie)

- Point sur la distribution des masques : une première distribution de masque a été faite auprès de toute la population. Une distribution supplémentaire a été faite auprès des personnes les plus vulnérables, ainsi qu'aux personnes de + de 70 ans.
- Un pot sera organisé courant juillet, afin de remercier les bénévoles de la Commune qui se sont investis dans la confection des masques.

Informations Chemins de Randonnées : (données par Mr Jean-Luc PLANCHE)

- Une rencontre sur le terrain a eu lieu avec Madame BASSET du Grand Périgueux.
 - L'entretien des chemins de randonnées, compétence du Grand Périgueux, a débuté. Monsieur PLANCHE souligne que le travail réalisé n'est pas satisfaisant.
-